
SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE ROCAMADOUR

Procès-verbal de la réunion du conseil syndical du 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 avril à 14h30, les membres du comité syndical se sont réunis à Cahors sous la présidence de Dominique Lenfant.

Étaient présents : M. Didier Baudet, Mme Geneviève Lasfargues, Mme Dominique Lenfant, Mme Caroline Mey Fau, Mme Marie Piqué, M. Christophe Proença, M. Serge Rigal

Sans pouvoir délibératif : Céline Malignon, Alain Affraix (services du Département)

Étaient excusés : M. Vincent Labarthe, M. Alfred Terlizzi, Damien Jacques (service Département)

Est élu secrétaire de séance : Mr Christophe Proença

Nombre de délégués titulaires : 7
suppléants : 0

En exercice : 12

Présents : 7

Votants : 7

Date de la convocation 25 mars 2024

Date d'affichage : 25 mars 2024

Point n°1 : Dispositions administratives

1.1 Validation du procès-verbal du 20 février 2024

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve le procès-verbal de la séance du 20 février 2024.

* * *

1.2 Rapport sur l'exercice des délégations de la Présidente

Depuis la dernière réunion du conseil syndical, la Présidente a, dans le cadre de ses délégations :

- Confié les travaux de pierre sèche sur la portion Nord de la voie nouvelle à l'entreprise ITE Pech de Gourbière pour un montant de 15 795 € HT,
- Confié le marché de fabrication, et pose de la signalétique d'interprétation à l'entreprise Empreinte pour un montant de 99 985 € HT,
- Confié la prestation d'inspection caméra et hydrocurage des réseaux humides du sanctuaire à l'entreprise Veolia pour un montant de 1 929.60 € HT,
- Confié les travaux de pierre sèche en clôture du parking du Garroustie à l'entreprise Rangecailloux pour un montant de 10 984.50 € HT.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, prend acte de l'exercice des délégations de la Présidente.

* * *

1.3 Convention avec la Solveroc

A l'occasion des réunions de février puis Novembre 2021, le conseil syndical avait approuvé la prise en charge des sanitaires publics de la gare aval de l'ascenseur incliné ; seuls sanitaires publics situés à cet étage du site, qui

étaient payants jusqu'à présent. Les coûts de ces services sont ainsi intégrés dans le forfait de stationnement réglé sur les parkings du site.

Il est important de rappeler que la réduction du nombre de billetteries sur le parcours du visiteur est essentielle pour améliorer la satisfaction du visiteur et l'image du site.

La Solveroc assume l'entretien, la maintenance et la surveillance ainsi que l'amortissement de ces locaux de sanitaires Une convention entre le SMGS et la SEM Solveroc fixe les engagements de chacun. Le syndicat mixte rembourse les frais correspondants à la Solveroc pour qu'elle continue à assurer ce service public pour le compte du syndicat mixte. Les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe des parkings depuis 2021 (article 6287) pour un montant de 14 680 €. Ce montant n'était pas actualisable telle que la convention était rédigée.

Les charges constatées en 2023 indiquent que le cout réel de ce service s'élève à 15 741.04 €.

La convention arrive à son terme. Il est proposé de la renouveler, en apportant une modification ; que le montant de la redevance soit désormais révisable, en employant l'index propreté. En effet, l'augmentation des coûts entre 2021 et 2023 correspond à la revalorisation d'un contrat propreté à quelques euros près.

Le conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Valide la convention entre la Solveroc et le Syndicat mixte telle que présentée,
- et Autorise la Présidente à signer tous documents s'y réfèrent.

* * *

1.4 Poste chargé de mission observation

Pour faire suite à la création d'un contrat en alternance dédié à la constitution d'un observatoire du site, décision validée dans le cadre de la réunion du 14 avril 2022 par le conseil syndical, depuis septembre 2022, un étudiant de master tourisme et techniques de l'information et la communication travaille au sein du syndicat mixte en alternance sur ce projet avec l'appui de l'ADT.

Compte tenu de la volonté du conseil syndical de poursuivre cet axe de travail, et de dédier des moyens pour cela au sein de l'équipe du syndicat mixte,

Compte tenu du travail restant à accomplir pour mettre au point ce tableau de bord, croiser les données et les valoriser, et de l'intérêt de ce travail pour l'évaluation des politiques publiques déployées sur le Grand Site,

Il est proposé de poursuivre le travail en créant un poste de chargé de mission observation pour 2 ans dont le coût sera assumé à 50% par le budget parking et 50% par le budget principal.

Ce coût est intégré dans les 2 budgets prévisionnels 2024 présentés dans le cadre de cette réunion.

Le conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De faire appel à un contractuel sur 2 ans du fait de la nature particulière du poste, de la durée de la mission liée au programme et de l'appel à un niveau cadre (catégorie A),
- De créer, à compter du 21 septembre 2024, un poste de chargé de mission Observation, à temps complet, et de recruter en référence à l'article 3-3 2° de la loi 84-53 pour une durée de 2 ans dans les formes précitées afin de mener à bien le projet d'observatoire,
- et d'autoriser la Présidente à signer le contrat avec la personne retenue dès que les formalités administratives seront remplies.

* * *

1.5 Renfort saisonnier de l'équipe parkings

L'équipe en charge des parkings s'organise, comme chaque année, jusqu'à début juillet à 3 agents. Présents 7 jours sur 7, ils sont 2 personnes chaque jour pour assurer l'exploitation, l'entretien des locaux et des espaces extérieurs.

Plusieurs raisons nous invitent à réétudier pour Mai et Juin la taille de l'équipe en charge des parkings. D'une part, une grande affluence est attendue durant une bonne partie du mois de Mai (pour les

nombreux ponts). Cette affluence peut être comparable au mois d'Août, ce qui implique de mettre en place le dispositif de régulation sur le terrain pour maîtriser au maximum le stationnement sauvage, notamment dans la vallée. D'autre part, il faut, durant ce printemps, assurer les tâches d'entretien des espaces verts qui sont réalisées habituellement par une employée communale absente.

Le coût supplémentaire de ces 2 mois de travail avoisine les 5 500€. Il est intégré dans le budget prévisionnel 2024.

Du fait de l'accroissement temporaire d'activité que représente les ponts du mois de Mai en cette année 2024, et l'absence de renfort pour les espaces verts de la part de la commune, le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De créer à compter du 1^{er} Mai 2024 au lieu du 1^{er} juillet, 1 poste saisonnier d'agent polyvalent de catégorie C pour le soutien des agents d'exploitation, l'entretien des parkings, bâtiments et l'orientation des visiteurs pour une durée de 4 mois, à temps complet,
- D'ouvrir le poste correspondant,
- D'autoriser la Présidente à signer le contrat avec la personne retenue dès que les formalités administratives seront remplies.

Point n°2 : Suivi du programme

2.1 Interprétation – Point d'avancement

- Signalétique d'interprétation

A l'issue de la consultation, et conformément à l'avis de la CAO qui s'est réunie le 25 Mars, le marché de fabrication et pose de signalétique d'interprétation a été confié à l'entreprise Empreinte pour un montant de 99 985 € HT. Le calendrier prévisionnel esquisse une mise en place début octobre.

Parallèlement, sur le volet conception de la signalétique d'interprétation, Le Passe Muraille procède aux derniers ajustements des contenus muséographiques (suite aux relectures des maquettes). Akken, conceptrice des capsules audios, procède au montage et mixage des capsules. Le comité sollicité pour la relecture des contenus muséographiques (PAH, OT, PNR) sera invité à écouter une version intermédiaire des audios et formuler leurs retours avant que la prestataire ne procède aux montages finaux.

Le service culture de Cauvaldor projette, dans le cadre de son programme, la pose d'une plaque commémorative sur Francis Poulenc. Son emplacement et son contenu sont à l'étude dans l'objectif d'être complémentaires et cohérents avec les éléments distillés sur les autres mobiliers en projet.

- Expositions temporaires

Après avoir accueilli les années précédentes des expositions conçues par le Département (service patrimoine et service ENS), ou le service patrimoine de Cauvaldor, la salle d'exposition de Lafajadou située dans le bâtiment de premiers services de la vallée accueillera jusqu'à fin juin une des expositions conçues par le PNR des Causses du Quercy - Géoparc mondial Unesco, intitulée « Ici, on fait pousser les cailloux ».

- Outils de découverte de Rocamadour

Le seul livret de découverte existant datant des années 1990, s'imposait la création d'un nouvel ouvrage synthétique de présentation du site. L'office de tourisme a élaboré durant l'hiver en interne un nouvel ouvrage à vendre dans leur boutique. Il envisage de développer une collection relative aux différents sites de leur destination Vallée de la Dordogne.

Le conseil syndical prend acte de l'avancée de ces projets.

* * *

2.2 Accueil – Bilan 2023 partagé avec l'office du tourisme

Dans le cadre du point qualité annuel, l'office du tourisme a relayé auprès du syndicat mixte et des élus municipaux son bilan pour l'année 2023.

La fréquentation du nouveau bureau d'information et du point saisonnier d'information positionné à l'Hospitalet est en hausse (103 000 personnes),

Sur la base des 280 avis recueillis en 2023, les points positifs suivants sont les plus fréquents : beauté du village, bel office du tourisme et accueillant, randonnées bien balisées, offre de restauration et d'activités. Les points négatifs suivants sont soulignés :

- toilettes payantes, qui ne rendent pas la monnaie et mal indiquées,
- tarifs des parkings,
- accueil, tarifs et prestations du petit train et des ascenseurs,
- problème de paiement aux remparts,
- Pas de lieu pour recharger les vélos
- Pas de consignes dans la cité,
- Pas de canisacs,
- Absence de table à langer sur le secteur de la cité.

Suite à ce bilan, les collectivités peuvent notamment agir :

- en valorisant les consignes qui sont en place à la vallée, à l'Hospitalet et au château (signalétique sur le terrain confortée par le syndicat mixte, informations soulignées sur le site de l'office du tourisme),
- en étudiant l'équipement en prises pour la recharge des batteries de vélos au niveau des casiers de consignes. Une réflexion sur les services et équipements spécifiques aux cyclistes pourrait être engagée (station de gonflage, consignes à vélo pour les itinérants par exemple).

Le conseil syndical réagit aux points relevés dans ce bilan et aux propositions d'actions.

L'assemblée est favorable à l'étude pour améliorer les services aux cyclistes.

Serge Rigal précise que le Département adhère à l'association Vélos et Territoires, il serait intéressant de se rapprocher d'eux pour être conseillés.

* * *

2.3 Patrimoine

Mise en valeur des vestiges de l'Hôpital Saint Jean et de la chapelle de l'Hospitalet

Les travaux autorisés par la DRAC sur ce monument inscrit au titre des monuments historiques sont en cours. Il s'agit de mettre en valeur subtilement l'ensemble architectural en éclairant les 3 arches de l'Hôpital ainsi que le pignon de la chapelle. Deux seuils ont été restaurés à cette occasion. Les travaux seront finalisés d'ici la fin du mois d'avril.

Préservation et valorisation du sanctuaire

Les premiers éléments d'analyse (diagnostic intermédiaire et enjeux) ont été présentés le 7 mars dernier aux services de l'Etat, du diocèse, et collectivités.

Des investigations complémentaires sur les réseaux sont en cours, ainsi qu'une table ronde avec les usagers du sanctuaire pour affiner l'analyse fonctionnelle avant de passer à la définition de scénarios.

La prochaine réunion du comité de suivi du projet se tiendra le 28 Mai matin, l'enjeu consistera à approuver collégialement le diagnostic et les potentialités identifiées.

* * *

Point n°3 : Dispositions budgétaires

3.1 Compte de gestion

Les comptes de gestion 2023 (budget principal et budget annexe des parkings) transmis par le trésorier syndical sont concordants avec les comptes administratifs 2023.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, valide la concordance entre les comptes de gestion 2023 transmis par Madame la trésorière syndicale et les comptes administratifs 2023.

3.2 Adoption des comptes administratifs 2023

Le comité Syndical est saisi des comptes administratifs du budget principal pour l'exercice 2023 et il est invité à en débattre sous la conduite de la présidente qui quitte la salle au moment du vote.

Ainsi, **pour le budget principal**, l'exécution budgétaire fait respectivement apparaître, pour chacune des 2 sections budgétaires :

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice 2023 : 456 458.12€

Recettes de l'exercice 2023 : 749 671.15€

➤ Excédent de l'exercice 2023 : 293 213.03 €

Section de fonctionnement :

Charges de l'exercice 2023 : 467 104.97€

Produits de l'exercice 2023 : 488 393.91€

➤ Résultat de l'exercice 2023 : +21 288.94€

Résultat cumulé à affecter : +21 288.94€ + report de 19 325.15 € (correspondant au résultat antérieur), soit 40 614.09€.

La gestion 2023 a donc dégagé un solde d'exécution excédentaire de 293 213.03€ au titre de la section d'investissement et un résultat excédentaire de 21 288.94€ au titre du fonctionnement.

Par ailleurs, la correction du solde d'exécution de la section d'investissement par les restes à réaliser conduit finalement à un excédent cumulé de 772 026.94€ pour cette section budgétaire, comme le mettent en évidence les éléments suivants :

Solde d'exécution investissement 2023	+ 293 213.03	} 1 109 011.94€
Reports des excédents antérieurs investissement	+ 815 798.91	

Correction pour les restes à réaliser :

➤ Restes à réaliser de recettes	861 964€	} - 336 985 €
➤ Restes à réaliser de dépenses	1 198 949€	

L'excédent d'investissement reporté s'élève donc à 772 026.94€ et participera à la couverture du besoin de financement des investissements 2024.

Le conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'adopter le compte administratif 2023 du budget principal,
- D'affecter le résultat comme suit :
 - Résultat de fonctionnement reporté (RF ligne 002) : 40 614.09 €
 - Résultat d'investissement reporté ligne 001 de 1 109 011,94 €

* * *

Pour le budget annexe.

Le comité Syndical est saisi des comptes administratifs du budget annexe pour l'exercice 2023 et il est invité à en débattre sous la conduite de la présidente qui quitte la salle au moment du vote.

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice 2023 : 315 429.54 €

Recettes de l'exercice 2023 : 307 558.20 €

➤ Déficit de l'exercice 2023 de 7 871.34 €

Section de fonctionnement :

Charges de l'exercice 2023 : 659 370.38€

Produits de l'exercice 2023 : 634 482.77€

➤ Résultat de l'exercice 2023 : déficit de 24 887.61€

Résultat cumulé à affecter : -24 887.61 + report de 150 871.50 € (correspondant au résultat antérieur), soit 125 983.89€.

La gestion 2023 a donc dégagé un solde d'exécution déficitaire de 7 871.34€ au titre de la section d'investissement et un résultat déficitaire de 24 887.61€ au titre du fonctionnement.

Par ailleurs, la correction du solde d'exécution de la section d'investissement par les restes à réaliser conduit finalement à un excédent de financement de 49 939.94 € pour cette section budgétaire, comme le mettent en évidence les éléments suivants :

➤ Solde d'exécution inv. 2023 déficitaire de	-7 871.34 €	}	93 400.94€
➤ Reports des excédents antérieurs inv.	101 272.28 €		
Correction pour les restes à réaliser :			
➤ Restes à réaliser de recettes :	0€	}	- 43 461€
➤ Restes à réaliser de dépenses :	43 461€		

Il n'est par conséquent pas nécessaire de couvrir un besoin de financement de la section d'investissement par prélèvement sur le résultat excédentaire du fonctionnement de 125 983.89€.

Le conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide

- D'adopter pour le budget annexe des parkings le compte administratif 2023,

- De reporter la somme de 125 983.89€ au crédit du compte 002 Recettes – Excédent de Fonctionnement reporté au BP 2024,
- De reverser exceptionnellement à la collectivité de rattachement (le budget principal) la somme de 54 305.98 € qui correspond à la subvention exceptionnelle que le budget principal avait accordé en 2020 au budget annexe pour combler son déficit d'exploitation 2019, en inscrivant à l'article DF 672 la somme de 54 305.98 au budget parkings 2024

3.3 Amortissements sur le budget parkings

En 2021, le conseil syndical décidait d'ajuster et de préciser la politique d'amortissement sur plusieurs points :

- les amortissements seront calculés selon la règle du « prorata temporis »,

Pour les En 2021, le conseil syndical décidait d'ajuster et de préciser la politique d'amortissement sur plusieurs points :

- les amortissements seront calculés selon la règle du « prorata temporis »,
- Pour les immobilisations ne figurant pas dans le tableau, la durée d'amortissement soit celle autorisée par l'instruction comptable à laquelle se rattache l'acquisition, d'adopter des catégories d'immobilisations plus nombreuses avec des durées différentes pour une approche plus fine et sincère des immobilisations.
- et pour finir, de limiter l'amortissement pour les travaux d'aménagement des parkings aux travaux suivants : éclairage public, mobilier, signalétique et revêtements. Les travaux de terrassement pour réaliser les structures des chaussées sont ainsi exclus.

La trésorière syndicale étant favorable à une révision de la durée d'amortissement des constructions de 20 à 30 ans pour plus de sincérité comptable, dans le cadre de la réunion précédente du conseil syndical, l'assemblée a décidé pour le budget annexe des parkings, d'approuver le passage à 30 ans de durée d'amortissement pour les catégories d'immobilisation 2131 et 2138. Cela permet d'atténuer le montant des amortissements.

Depuis cette réunion, le trésor public a rejeté les contours de la politique d'amortissement délibéré en 2021 dans la mesure où il s'agit d'un budget de type SPIC (service public industriel et commercial). Toutes les dépenses d'investissement doivent être amorties.

Ainsi, il est impératif d'amortir les immobilisations au compte 212 et de maximiser la durée (tout en restant dans les durées possibles) pour en lisser la dotation.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de se mettre en conformité sur le périmètre des immobilisation amortissables,
- de retenir le tableau suivant de durée des amortissements :

Nature	Catégories	Durée fixée (en années)
Immobilisations incorporelles		
2031	Frais d'études non suivis de réalisation	5
2051	Logiciels bureautique	5
Immobilisations corporelles		
2115	Terrains bâtis	10
2121	Agencement de terrains -terrains nus	0
2125	Terrains bâtis – revêtements - réseaux	20
2125	Terrains bâtis – mobilier signalétique	10
2131	Construction bâtiments	30
2135	Installations générales agencements – aménagement des constructions	10
2138	Autres constructions	30
2151	Installations complexes spécialisées	10
2154	Matériel industriel	5
2155	Outillage industriel	5
2182	Matériel de transport	5
2183	Matériel de bureau	10
2183	Matériel informatique	5
2184	Mobilier	10
2188	Autres	10

3.4 Budgets primitifs 2024

Il est proposé au Comité syndical d'analyser les projets de budgets 2024 du syndicat mixte, découlant du débat d'orientation budgétaire du 20 février 2024 et au vu des résultats du compte administratif 2023.

BUDGET PRINCIPAL

Inscriptions et reports liés au CA 2023

Le compte administratif fait apparaître un résultat positif de 40 614.09€ en fonctionnement qui est affecté comme suit : **l'ensemble est reporté à nouveau en fonctionnement (excédent de fonctionnement reporté - RF article 002) : 40 614.09€.**

Les Investissements - Dépenses - Report des restes à réaliser :

L'ensemble des investissements programmés en 2023 et non encore réalisés, reste d'actualité et est donc reporté. Ces dépenses, soit 1 198 949 €, sont compensées par un report favorable d'investissement en ligne 001 de 1 109 011,94 €

Les Investissements - Recettes - Report des restes à réaliser :

Les recettes d'investissement programmées en 2023 et non encore réalisées, restent d'actualité et sont donc reportées. Il s'agit de la subvention leader pour l'interprétation et du solde de la subvention de la Région pour les travaux 2023, soit une recette de 861 964€.

Inscriptions nouvelles au titre du budget primitif 2024

Le Fonctionnement (hors dotation à l'investissement, amortissements et réaffectation 2023)

Ce budget reprend essentiellement le précédent.

Le fonctionnement récurrent 2024 s'élève à près de 251 000 €. Cela comprend les charges de personnel (y compris les frais d'entretien, de maintenance et travaux assurés en régie par la Commune, qui sont à prendre en compte pour 10 000 € cette année), les charges à caractère général et la participation au dispositif flux vision, qui nécessite une inscription de 3 800 €.

Pour financer ces dépenses, il est proposé de faire appel aux contributions des membres du syndicat mixte, réparties comme suit :

- 57 000 € pour la Région,
- 140 000 € pour le Département,
- 95 000 € pour la Commune de Rocamadour

Avec les amortissements, et réaffectations 2023, le budget 2024 s'élève à 546 402.03 €.

Cette année, l'excédent de fonctionnement reporté de 40 614.09€ permet de conforter les recettes de fonctionnement. Le reversement exceptionnel de l'excédent d'exploitation du budget parkings pour 54 305.98€ permet également de conforter les recettes de fonctionnement.

Afin d'équilibrer les recettes de fonctionnement, le budget principal perçoit du budget parkings, d'une part, une redevance, estimée à 57 900€ pour cette année (50 000 en 2021 – dont le montant est indexé sur l'indice à la construction) et le remboursement de 59 837 € pour la mise à dispo de « l'équipe support » du syndicat mixte (directrice, chargé de l'observatoire, assistante administrative et comptable) et les frais partagés (certains contrats d'assurance, logiciels).

D'autre part, en complément, il y a lieu donc d'ajuster la participation statutaire du Département à hauteur de 109 916.62 € correspondant pour 104 000 € à la participation au fonctionnement récurrent et à 5 000 € à la participation aux amortissements qui sont très conséquents (290 047.33€).

Budget principal 2024

FONCTIONNEMENT - Dépenses

	Libellé	CA 2023	B. P. 2024
CHAPITRE 011 : ACHATS ET VARIATION DES STOCKS		47 138,55	60 090,00
60611	Eau et assainissement	499,52	550,00
60612	énergie et électricité	936,73	1 050,00
60623	alimentation	140,45	150,00
60631	fournitures d'entretien	3,80	20,00
60632	fournitures de petit équipement	1 092,16	1 000,00
60633	fournitures de voirie	0,00	0,00
60636	vetements de travail	0,00	0,00
6064	fournitures administratives	192,30	200,00
6065	livres, disques, cassettes	390,54	150,00
611	Contrats de prestations de services	665,00	665,00
613	Locations mobilières	0,00	0,00
61521	Entretien de terrains	2 610,00	9 116,00
615221	Entretien de batiments publics	0,00	0,00
615228	Entretien autres bâtiments	0,00	0,00
615231	Entretien de voirie	2 964,00	0,00
615232	entretien réseaux	300,00	6 000,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00
61558	Entretien et réparation sur biens mobiliers	1 756,00	1 900,00
6156	Maintenance	7 480,53	7 985,00
6161	Assurance multirisques	4 860,25	5 234,00
6168	Autres assurances	4 501,26	5 000,00
618	Divers services extérieurs	35,00	0,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0,00	0,00
6226	honoraires	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux: acquisitions foncières, avocats...	5 220,00	6 000,00
6228	Rémunération d'intermédiaires	75,00	0,00
623	publicité, publications, relations publiques	0,00	0,00
6232	Fête et cérémonie	494,15	0,00
6236	Catalogues et imprimés	262,20	1 160,00
6238	Frais divers de publicité	200,40	0,00
624	Transports de biens	160,00	250,00
625	Déplacements et missions	50,02	0,00
6256	Missions: personnel	1 743,95	4 900,00
6257	Receptions	1 898,65	0,00
626	Frais Postaux et Télécommunications	82,95	1 180,00
6262	Téléphone	1 110,08	0,00
6281	Concours divers: cotisations RGSF et ICOMOS	4 200,00	4 200,00
6283	Frais nettoyage locaux	2 987,61	3 150,00
62878	Remboursement de frais	0,00	0,00
6288	autres services	0,00	0,00
635	Autres Impôts et Taxes (Administration fiscale)	226,00	230,00
CHAPITRE 023: VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00
023	Versement à la section d'investissement		0,00
CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL		159 827,41	191 464,70
6215	personnel affecté par collectivité		
6218	autre personnel extérieur	9 974,51	10 000,00
633	Impôts Taxes sur Rémunérations (autres organismes)	88,04	
6336	cotisation CNG-CG de la FPT	2 312,33	1 690,70
6338	autres impôts et taxes	272,85	
6413	Rémunération personnel non titulaire	89 770,57	116 251,00
64138	non titulaires autres indemnités	1 416,78	
6417	rémunération des apprentis	20 523,97	15 854,00
6450	Charges Sécurité Sociale et prévoyance	27 509,89	
6453	cotisations caisses de retraite	3 900,86	47 219,00
6454	cotisation assedic	3 686,16	
6457	cotisation sociale liée à l'apprentissage	371,45	
6470	Autres Charges Sociales	0,00	
6475	medecine du travail	0,00	450,00
CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		3 460,39	4 800,00
65312	Frais de mission, déplacement des élus	958,50	1 000,00
6574	loyers subvention aux associations et personnes privées	0,00	0,00
65568	autres contributions	2 501,89	3 800,00
65888	autres	0,00	0,00
CHAPITRE 66: CHARGES FINANCIERES		0,00	0,00
66111	Intérêts des emprunts et dettes	0,00	0,00
CHAPITRE 67: AUTRES CHARGES		0,00	0,00
67441	subvention exceptionnelle	0,00	0,00
6718	charges exceptionnelles		
CHAPITRE 042 : OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS 041/042		255 488,43	290 047,33
681	dotation amortissement études travaux escalier...	255 488,43	290 047,33
TOTAL		465 914,78	546 402,03

FONCTIONNEMENT 2023 : Recettes			
	Libellé	CA 2023	B. P. 2024
CHAPITRE 70 : PRODUIT DES SERVICES		62 415,68	67 437,00
70841	Mise à disposition de personnel facturée	54 827,46	59 837,00
70872	Remboursement frais assurance et services CDG par budget annexe	7 588,22	7 600,00
CHAPITRE 74 : DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		350 592,55	317 451,62
7472	Participations statutaires de la Région	57 000,00	57 000,00
7473	Participations statutaires du Département	198 000,00	109 916,62
74748	Participations statutaires de la Commune	95 000,00	95 000,00
744	fctva	592,55	535,00
	dotation DREAL		55 000,00
CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE		56 998,38	112 205,98
75861	Excédent reversé par la régie à caractère industriel et commercial	0,00	54 305,98
75888	Autres produits divers gestion courante	0,58	0,00
752	revenu des immeubles	56 997,80	57 900,00
CHAPITRE 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS		0,00	0,00
7718	autres produits except.gestion		
CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS		16 559,35	8 693,34
773	mandats annulés		
72/042	Production immobilisées (moe corniche et tx en régie)		0,00
777/042	Amortissements subv.	16 559,35	8 693,34
CHAPITRE 013		1 827,95	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations	103,65	0,00
6459	Remboursements sur charges	1 724,30	0,00
CHAPITRE 002 : EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		0,00	40 614,09
002	excedent de fonctionnement reporté	0,00	40 614,09
TOTAL DES RECETTES NETTES		488 393,91	546 402,03

L'investissement : dépenses nouvelles – 1 939 722.59 €

➤ Les études

Des inscriptions nouvelles sont prévues pour l'étude sur la restauration du sanctuaire (115 000€), pour le diagnostic et programme de prévention incendie du sanctuaire (8 000€) pour le diagnostic du pigeonnier de Laguille (3 000€) ainsi que pour le schéma d'intentions paysagères de la vallée (10 000€).

➤ Les travaux sur le patrimoine

Il n'est pas nécessaire de prévoir de complément aux 30 000€ provisionnés pour la stabilisation et restauration des vestiges de l'Hôpital Saint Jean.

Des inscriptions nouvelles sont prévues pour les travaux ponctuels de restauration du Pigeonnier de Laguille (8000€), la restauration de la tribune de la chapelle Saint Michel (4000€).

Une enveloppe de 15 000 € nécessaire pour conforter les crédits pour les travaux de prévention et sécurisation incendie du sanctuaire.

Pour engager le programme de restauration et valorisation du sanctuaire, une enveloppe de 1 265 000 € est inscrite au budget 2024.

➤ Signalétique et haltes d'interprétation

Pour l'opération haltes et signalétique d'interprétation, les crédits reportés sont suffisants.

➤ Falaise

Une inscription nouvelle de 150 000 € est prévue au BP 2024 pour engager les travaux de sécurisation et de suivi des ouvrages de protection.

➤ **Les aménagements liés à l'accueil et au cheminement : piétonisation et valorisation**

Bande piétonne route de Gramat

Les crédits reportés doivent être abondés à hauteur de 50 000€ pour réaliser la dernière portion de l'aménagement pour relier la forêt des singes à l'Hospitalet.

Corniche

Les crédits reportés permettent de régler les reliquats de maîtrise d'œuvre et de frais de géomètre.

Chemin de Lafajadou

Les crédits reportés suffisent à engager les travaux de requalification.

Esplanade Michelet

Pour finaliser les travaux de consolidation du mur de soutènement, une enveloppe de 10000 € est provisionnée.

➤ **L'observation des flux et le dispositif de préservation de la vallée contre la saturation**

Les crédits disponibles permettent de financer le renouvellement des compteurs routiers. Un complément de 15 000 € est proposé pour appuyer techniquement à la création du tableau de bord de l'observatoire.

A ce jour, 14M€ de travaux et 2.2 M € d'acquisitions ont été réalisés entre 2007 et fin 2023.

Les financements 2024 concernent essentiellement la poursuite du programme de sauvegarde du patrimoine emblématique.

		RAR 2023	Inscription credits 2024	opérations d'ordre	Affectation 2023	total
1322	régul subvention Région 2021		51 800,00			51 800,00
CHAPITRE 20: IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		107 827,00	151 000,00	0,00		258 827,00
203	Frais d'études					0,00
122	diag falaise	35 000,00	0,00			35 000,00
135	Etude dispositif de gestion des flux		0,00			0,00
136	Schéma d'interprétation		0,00			0,00
145	Evaluation PGS et mise à jour du programme	57 827,00	0,00			57 827,00
142	Etude travaux sécurité parvis du sanctuaire		0,00			0,00
148	Etude programmation et maîtrise d'œuvre restauration du sanctuaire		115 000,00			115 000,00
149	diagnostic et programme prévention incendie du sanctuaire	10 000,00	8 000,00			18 000,00
150	Diagnostic vestiges de l'hôpital Saint Jean baptiste	5 000,00	0,00			5 000,00
155	maîtrise d'œuvre pigeonnier de Laguille		3 000,00			3 000,00
153	schéma d'intentions paysagères de la vallée		10 000,00			10 000,00
154	Etude de l'observatoire - modélisation		15 000,00			15 000,00
CHAPITRE 21: IMMOBILISATIONS CORPORELLES		22 000,00	860 187,79	0,00	0,00	882 187,79
212	intergration		648 187,79			648 187,79
2111	Terrains nus					0,00
106	provision acquisitions foncières	12 000,00	0,00			12 000,00
217621	peintures murales saint michel		0,00			0,00
XXXXX	tribune chapelle saint Michel		4 000,00			4 000,00
2152/143	installation voirie - bande piétonne route de gramat	10 000,00	50 000,00			60 000,00
2135	cloches chapelle de l'Hospitalet		0,00			0,00
2131/155	pigeonnier de Laguille		8 000,00			8 000,00
2172	sécurisation falaises		150 000,00			150 000,00
CHAPITRE 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS		1 069 122,00	1 379 922,59	0,00	0,00	2 449 044,59
231	Voiries					0,00
107	aménagement corniche AP de 5M€	73 606,00	0,00			73 606,00
114	déviations routières	40 000,00	0,00			40 000,00
130	signalisation parking et sil					0,00
134	signalétique piétonne	4 000,00	0,00			4 000,00
146	chemin Lafajadou	234 078,00	0,00			234 078,00
136	signal et haltes interprétation	226 500,00	0,00			226 500,00
144	dispositif comptages et alerte saturation vallée	12 240,00	0,00			12 240,00
231	Travaux et aménagements de terrains					0,00
137	vitraux sanctuaire		0,00			0,00
131	esplanades Michelet	53 211,00	100 000,00			153 211,00
142	travaux urgence parvis sanctuaire	380 700,00	0,00			380 700,00
149	travaux prevention incendie sanctuaire	14 787,00	15 000,00			29 787,00
150	travaux vestiges hôpital Saint Jean Baptiste	30 000,00	0,00			30 000,00
148	restauration et valorisation sanctuaire		1 264 922,59			1 264 922,59
041	changement de comptes	0,00	0,00	92 113,94	0,00	92 113,94
041 / 21738	integration etude	0,00	0,00	5 124,00		5 124,00
041 /2152	integration	0,00	0,00	86 989,94		86 989,94
040	amortissements	0,00	0,00	8 693,34	0,00	8 693,34
040/13911	amortissement subventions eqpt transf - état			6 304,78		6 304,78
040/13913	amortissement subventions eqpt transf - bc et fs			458,52		458,52
040/13917				1 132,74		1 132,74
040/13918				797,30		797,30
48	comptes de régularisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45813						0,00
45811						0,00
27		0,00	120 000,00	0,00	0,00	120 000,00
27638	remboursement de l'avance de trésorerie provenant du budget annexe		120 000,00			120 000,00
27638	créance SIAEP et mairie		0,00			0,00
Total		1 198 949,00	2 562 910,38	100 807,28	0,00	3 862 666,66

L'investissement : recettes

Pour 2024, les travaux seront assumés par un autofinancement à 100 %.

En effet, le soutien de l'Etat concernant des travaux de restauration et sécurisation du parvis du sanctuaire n'est pas encore acquis à ce jour.

Une somme de 53 258.28 € sera perçue via le FCTVA et permet de conforter le financement du programme de travaux.

BUDGET PRINCIPAL - RECETTES D INVESTISSEMENT 2024					
Articles	Libellé	CA 2023	RAR 2023	Inscription crédits	Total
CHAPITRE 001: EXCEDENT D'INVESTISSEMENT (Solde d'exécution re		815 798,91	0,00	1 109 011,94	1 109 011,94
001	excédent d'investissement reporté	815 798,91	0,00	1 109 011,94	1 109 011,94
CHAPITRE 10: AFFECTATION DU RESULTAT		0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Affectation du résultat année n-1	0,00	0,00	0,00	0,00
					0,00
CHAPITRE 021: VIREMENT		0,00	0,00	648 187,79	648 187,79
	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	intégration			648 187,79	648 187,79
CHAPITRE 13: SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		243 345,18	861 964,00	688 083,38	1 550 047,38
1311	subvention transf. Etat et etabl.nationaux	1 420,00	0,00		0,00
1322	subvention membres SMGSR Région	0,00	762 180,00	370 500,00	1 132 680,00
1323	subvention membres SMGSR Département	229 500,00	0,00	317 583,38	317 583,38
1327	subvention communautaire	0,00	79 979,00	0,00	79 979,00
1328	autres subventions d'équipement non transférable	12 222,75	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions de l'Etat	202,43	19 805,00	0,00	19 805,00
CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunt en euros	0,00	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 040: amortissement		256 678,62	0,00	290 047,33	290 047,33
2812		0,00	0,00	746,00	746,00
28183	ordinateur, logiciel	1 780,74	0,00	1 064,69	1 064,69
28156		0,00	0,00	40,49	40,49
28172	Autres agencements	48 936,48	0,00	32 095,04	32 095,04
28173	Autres constructions (m. à dispo)	79 563,07	0,00	105 661,37	105 661,37
28152	Installations de voirie	53 964,91	0,00	52 781,83	52 781,83
281752	installations de voirie (m. à dispo)	43 569,44	0,00	52 032,94	52 781,83
2804131	Bien mobilier , matériel	2 651,50	0,00		0,00
28041482	Commune Bâtiments, Installations	5 966,33	0,00	6 331,81	6 331,81
2804181	Borne Recharge Electrique - FDEL	1 100,00	0,00	3 751,50	3 751,50
28041512	GFP de rattachement Bâtiments, Installations	17 625,16	0,00	21 861,87	21 861,87
28157				1 189,19	1 189,19
28158	Autres installations, matériel et outillage	86,00	0,00	10 325,80	10 325,80
281571	matériel roulant	132,51	0,00		0,00
281578	autre matériel et outillage de voirie	1 057,68	0,00		0,00
2805	Concessions et droits similaires	244,80	0,00	2 164,80	2 164,80
Opérations non affectées		34 265,31	0,00	173 258,28	173 258,28
10222	FCTVA	34 265,31	0,00	53 258,28	53 258,28
27638	avance de trésorerie au budget parkings	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00
CHAPITRE 041 :		215 382,04	0,00	92 113,94	92 113,94
238	remboursement avances forfaitaires	7 504,50	0,00	0,00	0,00
2031	intégration études en travaux	24 547,06	0,00	92 113,94	92 113,94
2111	Terrains nus	183 330,48	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 565 470,06	861 964,00	3 000 702,66	3 862 666,66
TOTAL des recettes réelles de l'exercice (recettes réelles et d'ordre)		749 671,15			

Au global, tel qu'il ressort dans les tableaux précédents, le projet de budget total 2024 (reports et inscriptions nouvelles) s'élève à 3 862 666.66€ en investissement et 546 402.03€ en fonctionnement.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter le budget primitif 2024.

* * *

BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Inscriptions et reports liés au CA 2023

Le compte administratif fait apparaître :

- un résultat excédentaire de 125 983.89€ en fonctionnement qui serait totalement reporté à nouveau reporté à nouveau (excédent de fonctionnement reporté - RF article 002)
- un excédent d'investissement reporté pour 93 400.94 € (RI article 001)

Les Investissements :

Dépenses - Report des restes à réaliser :

L'ensemble des investissements programmés en 2023 et non encore réalisés, reste d'actualité et est donc reporté. Ces dépenses, soit 43 361 €, sont compensées par l'affectation du résultat 2023.

Recettes - Report des restes à réaliser :

Il n'y en a pas cette année.

Le Fonctionnement (hors dotation à l'investissement, amortissements et réaffectation 2023)

Ce budget reprend essentiellement le précédent.

Le fonctionnement récurrent 2024 s'élève à près de 477 600 €. Il comprend :

- les charges de personnel propres aux parkings pour 129 300 €,
- le remboursement des frais de personnel du syndicat mixte et de la commune mis à disposition (la moitié du temps de travail de la directrice, la comptable, l'assistante administrative et le chargé d'observation) pour 65 000 €,
- des frais de maintenance de 31 740 €,
- des frais de fournitures et d'entretien pour 78 500 €
- une redevance pour le budget principal de 57 900 €,
- le remboursement des frais d'entretien et travaux assurés en régie par la Solveroc pour les sanitaires publics de la gare aval sont à prendre en compte pour 15 960 € cette année,
- Une participation de 3 000 € pour l'équipement du parking P2 en bornes de recharges de véhicules électriques.

Cette année, les intérêts de l'emprunt pour les parkings et bâtiments de premiers services représentent 62 350 €.

Enfin, il est proposé de reverser exceptionnellement au budget principal les 54 305.98 € (article 672) qui avaient été assumés en 2020 pour combler le déficit d'exploitation 2019 du budget parkings.

Avec les amortissements, et réaffectations 2023, le budget 2024 s'élève à 743 814 €.

Cette année, l'excédent de fonctionnement reporté de 125 983.89 € permet de largement conforter les recettes de fonctionnement.

PARKINGS - FONCTIONNEMENT 2023 : Recettes

	Libellé	CA 2023	Budget initial 2024
CHAPITRE 64		0,00	0,00
6419	remboursement sur rémunér. personnel	0,00	0,00
6459	remb. Sur charges sociales	0,00	0,00
64198	Autres remboursements	0,00	0,00
CHAPITRE 013		609,32	0,00
629	RRR sur autres serv. Extér.	609,32	0,00
CHAPITRE 70 Ventes de prestations		213,17	220,00
706	prestations de services	0,00	0,00
70878	Remboursement de frais	213,17	220,00
CHAPITRE 75 Autres produits gestion courante		629 264,61	615 437,15
753	Perception taxe de séjour	925,37	1 200,00
7541	Redevance de Stationnement	628 339,24	614 237,15
CHAPITRE 77		0,00	0,00
7718	Autres produits exception op gestion	0,00	0,00
774	Subvention exceptionnelle venant du budget principal	0,00	0,00
775	produits de cession immo.fin	0,00	0,00
CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS		4 395,67	2 173,00
722	production immobilisées (mobilier parking)	2 534,67	0,00
777	Amortissements subv.	1 861,00	2 173,00
CHAPITRE 002 : EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		0,00	125 983,89
002	Affectation du résultat année N-1	0,00	125 983,89
	TOTAL	634 482,77	743 814,04

PARKINGS - FONCTIONNEMENT 2024- Dépenses

	Libellé	CA 2023	Budget initial 2024
CHAPITRE 002		0,00	0,00
2	report du déficit de fonctionnement		
CHAPITRE 022 : IMPREVUS		0,00	3 000,00
022	Imprevus		3 000,00
CHAPITRE 011 : ACHATS ET VARIATION DES STOCKS		208 700,67	222 869,00
6061	fournitures non stockables (eau, électricité...)	19 986,32	22 000,00
6063	fournitures d'entretien et petit équipement	11 862,37	13 590,00
6064	fournitures administratives	500,99	500,00
6066	Carburant	3 143,76	3 500,00
6068	Autres matières et fournitures	115,21	120,00
611	Contrats prestations de services	10 017,60	10 600,00
6132	location immobilières	56 997,80	57 900,00
6135	Locations mobilières	1 057,92	450,00
61523	Entretien et réparations sur biens immobiliers réseaux	0,00	6 176,00
615231	entretien voirie		1 290,00
61528		5 291,00	900,00
61551	Matériel roulant	1 915,04	3 168,00
61558	Entretien et réparations sur biens mobiliers	80,34	8 744,00
6156	maintenance	31 874,01	32 070,00
6168	Autres assurances	11 870,80	12 500,00
618	divers	2 118,36	2 200,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		
6225	Indemnités au comptable et régisseurs	0,00	0,00
6226	Honoraires: conseil juridique, huissiers, géomètres...	800,00	1 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux: acquisitions foncières, avocats...	0,00	1 500,00
623	Publicité, publications, relations publiques		
6233	Foires et expositions	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	5 777,00	0,00
6238	Frais divers de publicité	0,00	0,00
6248	Frais de Transports divers	5 840,48	6 000,00
625	Déplacements, missions et réceptions		
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00
6256	Missions: personnel	0,00	0,00
6257	Receptions	0,00	0,00
6261	Frais postaux	85,50	150,00
6262	Téléphone	12 192,31	8 500,00
627	services bancaires et assimilés	4 611,33	5 000,00
62871	Remb à la collectivité de rattachement	7 588,22	8 000,00
62878	Remboursement de frais	14 680,00	16 161,00
6288	autres	294,31	350,00
CHAPITRE 63 : impôts taxes et versements assimilés		1 074,82	1 200,00
63513	Taxes foncières		
637	autres impôts, taxes (reversement taxe séjour à caualdor)	1 074,82	1 200,00
6358	autres droits		
CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL		178 725,19	194 392,00
6215		54 827,46	59 837,00
6218	autre personnel extérieur	5 144,88	5 200,00
6332	cotisations au FNAL	813,04	935,00
6333	Participation à la formation prof.	325,00	325,00
6336	cotisation CNG CG de la FPT	0,00	851,00
6338	autres impôts et taxes	253,51	256,00
6411	rémunération personnel non titulaire	70 049,59	79 300,00
6412	Congès payés	854,63	860,00
6413	Primes et gratifications	13 649,22	12 300,00
6414	Indemnités et avantages divers	0,00	0,00
6415	Supplément familial	27,48	28,00
6451	URSAFF	25 804,04	27 200,00
6453	cotisations caisses de retraite	3 551,01	3 580,00
6454	cotisation assedic	3 425,33	3 450,00
6475	medecine du travail	0,00	270,00
CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		0,00	0,00
6518	redevance pour concession, licence	0,00	0,00
658	autres charges de gestion courante	0,00	0,00
CHAPITRE 66: CHARGES FINANCIERES		65 670,66	62 349,75
66111	Intérêts des emprunts et dettes réglés à échéance	66 916,90	63 618,18
66112	intérêts courus non échus	-1 246,24	-1 268,43
CHAPITRE 67: AUTRES CHARGES		24 973,33	57 305,98
672	reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement		54 305,98
673	titre annulé (exercice antérieur)	24 713,33	0,00
6742	subvention exceptionnelle d'équipement	0,00	3 000,00
678	Autres charges exception	260,00	0,00
CHAPITRE 69 : AUTRES CHARGES		0,00	0,00
695	impôts sur les bénéfices		0,00
CHAPITRE 23 : VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00
023	versement à la section d'investissement	0,00	0,00
CHAPITRE 042: OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS 041/04		180 225,71	202 697,31
675	valeurs actifs cédés		
6 811	dotation amortissement	180 225,71	202 697,31
TOTAL		659 370,38	743 814,04

L'investissement : recettes

La totalité des travaux sera assumée par un autofinancement.

Une ligne de 120 000 € correspond à l'avance de trésorerie accordée par le budget principal.

Le report des excédents antérieurs s'élève à 93 400.94 € (article 001).

BUDGET PARKINGS - INVESTISSEMENT: Recettes 2024					
Articles	Libellé	RAR 2023	inscriptions nouvelles	opération d'ordre 2024	budget initial 2024
CHAPITRE 001: EXCEDENT D'INVESTISSEMENT (Solde d'exécution reporté)		0,00	93 400,94	0,00	93 400,94
001	Report des excédents antérieurs		93 400,94		93 400,94
	excédent d'investissement reporté				0,00
CHAPITRE 021: VIREMENT		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement				0,00
CHAPITRE 10: AFFECTATION DU RESULTAT		0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Affectation du résultat 2023				0,00
CHAPITRE 13: SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Autres subventions de l'Etat		0,00		0,00
1317	Budget communautaire, Fds Struct		0,00		0,00
CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		0,00	120 000,00	0,00	120 000,00
1687	avance tréso faite par le budget principal		120 000,00		120 000,00
1641	Emprunt en euros		0,00		0,00
CHAPITRE 040: amortissement			202 697,31	0,00	202 697,31
28088			1 120,00		1 120,00
28125 - 2125			81 619,00		81 619,00
28128 - 2128			2 826,71		2 826,71
28131 - 2131			43 567,00		43 567,00
28135 - 2135			349,00		349,00
28138 - 2138			4 801,00		4 801,00
28151 - 2151			56 897,93		56 897,93
28154 - 2154			2 813,00		2 813,00
28157 - 2157			190,00		190,00
28158 - 2158			2 648,09		2 648,09
28181 - 2181			189,00		189,00
28182 - 2182			1 627,40		1 627,40
28183 - 2183			1 532,60		1 532,60
28184 - 2184			1 013,00		1 013,00
28088 - 2188			1 503,58		1 503,58
TOTAL		0,00	416 098,25	0,00	416 098,25

Inscriptions nouvelles au titre du budget primitif 2024

L'investissement : dépenses nouvelles + 370 464 €

➤ Le remboursement du crédit

Une inscription de 197 703.33€ est nécessaire pour rembourser l'emprunt contracté pour l'aménagement des 5 parkings et la construction des 3 bâtiments.

Une inscription de 120 000 € est également inscrite pour rembourser l'avance de trésorerie faite par le budget principal.

➤ Les aménagements complémentaires

Parking du Garroustié

Les 11 000 € de restes à réaliser permettent de clôturer en pierre sèche une première partie du parking, et de participer à la lutte contre le stationnement sauvage en délimitant l'entrée du quartier résidentiel du Garroustié.

Parking de la vallée

Les 15 000 € de restes à réaliser engagés pour la restauration de la berge au niveau du pré de Pâques.

Système d'exploitation des parkings

Pour finaliser la modification de l'architecture réseau entre les parkings, l'enveloppe de 4 150 € de reste à réaliser est suffisante.

Gestion du stationnement sauvage

Les crédits disponibles permettent de mettre en place la signalétique complémentaire d'aiguillage vers les parkings.

Maquettes d'orientation et d'interprétation

Ce projet est mis en attente pour deux raisons. D'une part, le maître modèle n'a pas été récupéré à ce jour auprès du prestataire, une procédure va être engagée afin que la carte relief soit restituée au syndicat mixte. D'autre part, le coût des prestations de création du moule et de duplicata est beaucoup plus important que le prévisionnel.

L'enjeu de compléter l'équipement des points information des parkings avec ce mobilier d'interprétation et d'orientation reste certain. Les solutions pour sortir de cette impasse seront étudiées durant l'année.

➤ **Les investissements complémentaires**

Les crédits disponibles permettent de climatiser les bureaux situés sur le parking de l'Hospitalet (2 500 €), d'envisager l'installation de stations de recharge de vélos électriques sur les parkings de l'Hospitalet et du Château.

Sans attendre la définition du schéma d'orientations paysagères du secteur de la vallée, prévu à l'automne, pour la requalification du parking du puits des anglais, la somme de 20 000 € est provisionnée.

A ce jour, 4.2 M€ HT de travaux ont été réalisés entre 2018 et fin 2023 sur le budget parkings.

➤ **Synthèse inscriptions 2024 avant reports**

Au total, les besoins en matière d'investissement s'élèvent à hauteur de 52 760 €, sans compter le remboursement du crédit.

BUDGET PARKING - SECTION INVESTISSEMENT: Dépenses 2024

		RAR 2023	B. P. 2024	Opérations d'ordre	Budget global
020 Imprévus			2 000,00		2 000,00
100 Parking du château		0,00	16 814,32	0,00	16 814,32
2111 acquisition foncière		0,00	0,00		0,00
2312 terrains		0,00	0,00		0,00
2313 construction		0,00	16 814,32		16 814,32
238/23 avance forfaitaire		0,00	0,00		0,00
101 Parking de la vallée		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
2312 terrains		15 000,00	0,00		15 000,00
2313 construction		0,00	0,00		0,00
102 Parking des Garennes		0,00	0,00	0,00	0,00
2138		0,00	0,00		0,00
2312 terrains		0,00	0,00		0,00
2313 construction		0,00	0,00		0,00
103 Parking de l'Hospitalet		0,00	12 996,60	0,00	12 996,60
2111 acquisition foncière		0,00	0,00		0,00
2135		0,00	0,00		0,00
2312 terrains		0,00	2 500,00		2 500,00
2313 construction		0,00	10 496,60		10 496,60
107 Parking du Garroustié		11 000,00	950,00	0,00	11 950,00
2312 terrains		11 000,00	950,00		11 950,00
104 Système exploitation des flux		4 150,00	0,00	0,00	4 150,00
2151 installations complexes spécialisées		4 150,00	0,00		4 150,00
105 Gestion stationnement sauvage		7 650,00	0,00	0,00	7 650,00
2315 immos en cours-inst techniques		7 650,00	0,00		7 650,00
106 Prestations communes		0,00	0,00	0,00	0,00
2313 immos en cours-constructions		0,00	0,00	0,00	0,00
108 Maquettes d'orientation		5 661,00	0,00	0,00	5 661,00
2315 immos en cours-inst techniques		5 661,00	0,00	0,00	5 661,00
109 Parking du puits des anglais		0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
2312 immos en cours-inst techniques			20 000,00	0,00	20 000,00
Hors opération		0,00	317 703,33	0,00	317 703,33
2181 intégration premier équipement			0,00		0,00
2188 autres immobilisations corporelles - defebrillateurs			0,00		0,00
2182 matériel de transport			0,00		0,00
2183 matériel bureau et informatique			0,00		0,00
2184 mobilier			0,00		0,00
1641 remboursement credit			197 703,33		197 703,33
2763 avance de trésorerie au budget principal - créance collectivité			120 000,00		120 000,00
041 et 040 amortissement et changement de comptes		0,00	0,00	2 173,00	2 173,00
2138/040 travaux en régie mobilier				0,00	0,00
13911-040 amortisst subvention				933,00	933,00
13915-040 amortisst subvention				1 240,00	1 240,00
2313/041 remboursement avances forfaitaires				0,00	0,00
Total		43 461,00	370 464,25	2 173,00	416 098,25

Au global, tel qu'il ressort dans les tableaux précédents, le projet de budget annexe des parkings 2024 (reports et inscriptions nouvelles) s'élève à 416 098.25 € en investissement et 743 814.04 € en fonctionnement.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter le budget annexe des parkings 2024.

* * *

Point n°4 : Questions diverses

4.1 Agenda

Samedi 15 Juin : rencontres avec les archéologues en charge des fouilles menées sur l'abri Malaurie

Ce rendez-vous est organisé par le Département du Lot dans le cadre des journées européennes de l'archéologie. Après plusieurs saisons de fouilles à l'abri Malaurie, terrain propriété du Département, il s'agira de la première occasion pour les amadouriens et autres publics intéressés de découvrir le travail mené sur cette ère.

Samedi 5 octobre : 1000 mains à la pâte

Le syndicat mixte est aux côtés de l'association Les Amis de Rocamadour, pour valoriser la démarche collective de restauration des patrimoines et paysages, le long des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Dimanche 20 octobre : 3^{ème} édition de la Fête du Grand Site

Le programme d'animations est en cours d'élaboration en collaboration avec le Pays d'art et d'histoire, le PNR, le service ENS, les associations volontaires et les artisans qui sont intervenus sur le Projet Grand Site. Ce sera l'occasion d'inaugurer également le mobilier de signalétique d'interprétation et les capsules sonores.

* * *

Christophe PROENCA
Secrétaire de séance

Dominique LENFANT
Présidente